

# Alerte au harcèlement sur le personnel hospitalier

L'association Jean-Louis Mégnien, qui lutte contre la maltraitance au sein de l'hôpital public, a établi une liste de 200 cas recensés depuis avril. Notamment dans la Sarthe.

OF 04/10/2017

Le personnel des hôpitaux publics subit de plus en plus de harcèlements. C'est la conviction de l'association Jean-Louis Mégnien, fondée après le suicide du professeur Mégnien, cardiologue parisien, sur son lieu de travail, il y a un an.

Cette association de praticiens qui, depuis avril, recueille les témoignages de soignants s'estimant maltraités par leur hiérarchie ou leurs collègues, a établi une liste de 200 signalements.

Parmi les 80 établissements concernés, celui de Château-du-Loir (Sarthe) arrive en troisième position avec onze cas recensés. Et une enquête judiciaire.

## « Management totalitaire »

Les raisons de ce mauvais classement ? Le directeur, Pierre-Henri Guillet, ne répond pas. Les délégués syndicaux non plus. Idem pour Santé au travail et la présidente du conseil de surveillance, Béatrice Pavy, mairesse et conseillère départementale.

Volonté d'étouffer ? Crainte de représailles ? « **J'ai vu des gens expérimentés en sanglots, anéantis après une convocation. Il y a eu des intimidations** », confie le Dr Maroun Habib, ancien président de la commission médicale d'établissement, qui a démissionné.

Dans un courrier adressé à l'Agence régionale de santé (ARS), le Dr Frédéric Pasquier, son successeur, dénonce le « **management totalitaire** » du directeur et donne une liste de personnes « **mises à la porte de force** ». De son côté, l'ARS indique ne pas « **réagir sur des situations individuelles ou des cartographies construites à partir de données déclaratives** ».

L'association Jean-Louis Mégnien assure ne pas se contenter de



Le personnel des hôpitaux publics, selon l'association Jean-Louis Mégnien, subit de plus en plus de harcèlements.

simples déclarations. « **Pour chaque dossier, on vérifie en s'appuyant sur des documents : plainte, requête au tribunal, courriers adressés à l'ARS ou à la préfecture, compte rendu du CHSCT ou du conseil de surveillance** », affirme le professeur Philippe Halimi, président de l'association et chef de service à l'hôpital Pitié-Salpêtrière, qui dénonce « **une omerta** ».

À l'hôpital de Saint-Calais, autre établissement sarthois mal « noté », un cadre s'est suicidé en laissant une lettre qui met en cause la directrice et la coordinatrice des soins. Le pro-

curateur a été saisi et l'inspection générale des affaires sociales a ouvert une enquête.

Comment expliquer une telle tension ? « **La loi donne trop de pouvoirs aux directeurs** », estime Philippe Halimi. Une ancienne cadre, avance une autre hypothèse : « **Au départ, il y a des difficultés financières. L'ARS nomme des nettoyeurs** » pour assurer le retour à l'équilibre, en fermant les yeux sur les méthodes. »

« **Il y a de plus en plus de tensions dans les hôpitaux. Mais 200 cas sur plus de 45 000 praticiens, il faut**

**relativiser. Et le harcèlement peut aller dans les deux sens** », nuance le Dr Alain Jacob, délégué général de l'INPH, premier intersyndicat de praticiens hospitaliers. Pour cet expert des risques psychosociaux, la mise en place, par le ministère de la Santé, de médiateurs et d'instances de conciliation confirme néanmoins un certain mal-être : « **Tant qu'il y aura des impératifs budgétaires et des difficultés à recruter des médecins, ça restera un pansement sur une jambe de bois.** »

Jérôme LOURDAIS.